



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présente Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	--

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs 2

Objet de la Délibération : **BUDGET 2023 COMMISSION ACTION SOCIALE**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-01**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-01	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente une proposition de budget et de répartition de subvention pour le budget social 2023 Basé sur le montant des Dépenses de Fonctionnement du CA2022 de 196 826 € (rappel CA 2021 : 202 845 €), le budget 2023 répartit une enveloppe de 1% dudit montant de CA 2022 soit 1 968 € sur les différents chapitres/code articles budgétaires concernés soit :

- pour le repas ou portage de repas des anciens la somme de 75% des 66,67% de 1 968 € soit 984 €
- pour les achats alimentaires pour les colis de Noël, la somme de 25% des 66,7% de 1 968 € soit 328 €
- pour les secours d'urgence éventuels, la somme de 33,33% de 1 968 € soit 656 €

Soit un total de 984 € + 328 € + 656 € = 1 968 €

Le Maire propose donc à minima l'attribution desdits montants au Budget Primitif 2023 à voter par la suite :

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 de 1 968 € pour l'action sociale communale
- APPROUVE la répartition et l'utilisation des 1 968 € aux codes articles idoines respectifs de la maquette budgétaire M14
- CHARGE et DELEGUE aux membres de la Commission SOPHIA d'action sociale, la répartition des montants inscrits audit code articles dans la limites des montants globaux indiquées sur les divers actions qu'elle souhaitera prendre dans son domaine de compétence.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^è Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^è Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présente Présente Présent
----------------------	---	--	--	---	--	--

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs 2

Objet de la Délibération : **COMPTE GESTION SGC 2022 – CPT PCL COMMUNE**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-02	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2022 écoulee telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 071004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHAROLAIS-BRIONNAIS

ETABLISSEMENT : LUGNY-LES-CHAROLLES

Résultats budgétaires de l'exercice

21400 - LUGNY-LES-CHAROLLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	70 000,00	250 000,00	320 000,00
Titres de recette émis (b)	1 652,01	211 516,99	213 169,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 652,01	211 516,99	213 169,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	70 000,00	250 000,00	320 000,00
Mandats émis (f)	40 887,20	196 923,94	237 811,14
Annulations de mandats (g)		98,00	98,00
Dépenses nettes (h = f - g)	40 887,20	196 825,94	237 713,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		14 691,05	
(h - d) Déficit	39 235,19		24 544,14

Le Compte de Gestion présente

- Une somme de **1 652,01 €** de recettes en INVESTISSEMENT
- Une somme de **40 557,20 €** de dépenses en INVESTISSEMENT
 - Soit un **déficit d'un montant de - 39 235,19 € en INVESTISSEMENT**
- Une somme de **211 516,99 €** de recettes en FONCTIONNEMENT
- Une somme de **196 825,94 €** de dépenses en FONCTIONNEMENT
 - Soit un **excédent d'un montant de 14 691,05 € en FONCTIONNEMENT**

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré,

- APPROUVE à main levée et à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du Compte PRINCIPAL de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES transmis par le Trésorerie du Service de Gestion Centralisée (SGC) CHAROLAIS-BRIONNAIS situé à CHAROLLES.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES SEANCE DU CM DU VENDREDI 10 MARS 2023

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix Mars	à Vingt heures Trente		
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ème} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ème} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à		Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE		
Secrétaire Séance	Christophe GIFFON					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 03 MARS 2023			Date de Délibération du CM	VENDREDI 10 MARS 2023	
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :				11	dont nombre de pouvoirs	2

Objet de la Délibération : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022-CPTE PCL COMMUNE**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-03**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-03	8+2	0	1	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2022 écoulée telle que présentée dans le Compte Administratif de la Commune de Lugny-les-Charolles.

INVESTISSEMENTS 2022 :
Dépenses/Mandats : - 40 887,20 €
Recettes/Titres : + 01 652,01 €
Déficit 2022 : - 39 235,19 €
Report 2021 : + 07 341,23 €
CLÔTURE 2022 : - 31 893,96 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		40 887,20 €	
001	Déficit Investissement Antérieur	2021	0,00 €
020	Dépenses Imprévues	2022	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		2022	40 887,20 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			
16	Capitaux d'Emprunts	2022	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	2022	3 124,80 €
21	Immobilisations Corporelles	2022	26 512,40 €
13	Remboursement de Subventions	2022	11 250,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2022	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	2022	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		35 993,24 €	
001	Excédent Investissement Antérieur	2021	7 341,23 €
023	Virement de Section Fonctionnement	2022	27 000,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		2022	1 652,01 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2022	1 652,01 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			
10	10222 PCTVA	2022	844,00 €
10	10226 Tase Urbanisme Aménagement	2022	808,01 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	2021	0,00 €
13	Subventions	2022	0,00 €
16	1641 Emprunts	2022	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2022	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	2022	0,00 €

FONCTIONNEMENT 2022 :
Dépenses/Mandats : - 196 825,94 €
Recettes/Titres : + 211 516,99 €
Excédent 2022 : + 14 691,05 €
Report 2021 : + 067 806,33 €
Affectation 2021 : - 000 000,00 €
CLÔTURE 2022 : + 082 497,38 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		223 825,94 €	
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	2021	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	2022	27 000,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		2022	196 825,94 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			
11	Charges Générales	2022	74 857,08 €
12	Charges Personnel	2022	63 150,92 €
14	Atténuations de Produits	2022	24 054,00 €
22	Dépenses Imprévues	2022	0,00 €
65	Autres Charges de Gestion	2022	34 516,94 €
66	Charges Financières	2022	0,00 €
67	Charges Exceptionnelles	2022	247,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2022	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2022	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		279 323,32 €	
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	2021	67 806,33 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2022	211 516,99 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2022	211 516,99 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			
13	Atténuations de Charges	2022	740,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	2022	6 427,25 €
73	Impôts et Taxes	2022	139 251,40 €
74	Dotations, Subventions et Participations	2022	63 853,59 €
75	Autres Produits	2022	846,25 €
77	Produits Exceptionnels	2022	398,50 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2022	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	2022	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal ont pu délibérer les résultats identiques en tout point du Compte de Gestion 2022 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessus.

En delà de la clôture à 50 603,42 € le Maire expose qu'il n'y a aucun restes-a-réaliser en INVESTISSEMENT qui doivent être pris en compte pour être réaffectés à l'exercice 2023 et qui devraient être mandatés ou titrés qu'au-delà du 01 Janvier 2023, sur l'exercice budgétaire 2023.

Les restes-à-réaliser pour l'exercice comptable 2022 du Compte administratif du COMPTE PRINCIPAL COMMUNE de LUGNY-LES-CHAROLLES sont de : 0,00 Euros en DEPENSES INVESTISSEMENT et 0,00 Euros en RECETTES INVESTISSEMENT soit Aucun RAR

Au constat qu'un déficit de clôture en INVESTISSEMENT 2022 est à couvrir et qu'aucun Restes-à réaliser en INVESTISSEMENT 2022 en dépenses ou recettes n'est à couvrir, Le montant total des sommes à couvrir sur l'excédent de clôture de FONCTIONNEMENT, soit 82 497,38 €, sont donc de -31 893,960 € et la clôture budgétaire du Compte administratif de 2022 est au final de 82 497,38 € - 31 893,96 € soit + 50 603,42 €.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité moins une abstention, le Maire n'ayant pas pris part au vote et ce, sous la présidence du doyen de la séance Christophe GRIFFON, et :

- APPROUVE à main levée, le Compte Administratif 2022 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles.
- CONSTATE un montant de clôture administrative de 50 603,42 € en excédent

Pour Extrait Conforme


Maire de Lugny-les-Charolles



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix Mars	à	Vingt heures Trente	
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à		Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE		
Secrétaire Séance	Christophe GIFFON					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 03 MARS 2023			Date de Délibération du CM	VENDREDI 10 MARS 2023	
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :				11	dont nombre de pouvoirs	2

Objet de la Délibération : **AFFECTATIONS du CA2022 au BP2023 du COMPTE PRINCIPAL COMMUNE**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-04**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-04	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire rappelle les données de clôture du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 de l'exécution budgétaire du COMPTE PRINCIPAL COMMUNE.

Les membres du Conseil Municipal, ayant approuvé à main levée, à l'unanimité moins une voix, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif du Compte PRINCIPAL de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2022 au nouveau Budget Primitif 2023 :

- A l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT du BP2023, la somme de 31 893,96 € d'affectation de résultats 2022 pour couvrir
 - un déficit de clôture 2022 en INVESTISSEMENT constaté de - 31 893,96 €.
 - Aucun Reste-à réaliser 2022 en Dépenses d'INVESTISSEMENT qui serait à mandater en 2023.
- A l'article 001 en DEPENSES d'INVESTISSEMENT du BP2023, la somme de 31 893,96 € pour constater le déficit de clôture 2022 en INVESTISSEMENT
- A l'article 002 en RECETTES de FONCTIONNEMENT du BP2023, la somme de + 50 603,42 € pour constater l'excédent résiduel de clôture 2022 en FONCTIONNEMENT correspondant à
 - A l'excédent de clôture 2022 brut en FONCTIONNEMENT de la somme de + 82 497,38 € initial
 - Réduits du besoin de couverture du déficit de clôture d'INVESTISSEMENT 2022 constatés de - 31,893,96 € et affectés en dépenses d'investissement et affectées au 1068 en recettes d'investissement au BP2023 soit la somme de 50 603,42 €

ANNEE N	21400	PRECEDENTE ANNEE N-1	L'EXERCICE ANNEE N	L'EXERCICE ANNEE N	INVESTISSEMENT ANNEE N	L'EXERCICE ANNEE N	INTERMEDIAIRE ANNEE N	GLOBAL ANNEE N	ANNEE N	RECETTES ANNEE N	DEPENSES ANNEE N	INVESTISSEMENT ANNEE N+1
2021	INVESTISSEMENT	-25 289,40 €	8 033,77 €	40 664,40 €	30 718,20 €	32 630,63 €	7 341,23 €	75 147,56 €	2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	99 833,09 €	202 845,25 €	201 536,69 €		-1 308,56 €	67 806,33 €					
2022	INVESTISSEMENT	7 341,23 €	40 887,20 €	1 652,01 €	0,00 €	-39 235,19 €	-31 893,96 €	50 603,42 €	2022	0,00 €	0,00 €	31 893,96 €
	FONCTIONNEMENT	67 806,33 €	196 825,94 €	211 516,99 €		14 691,05 €	82 497,38 €					
2023	INVESTISSEMENT	-31 893,96 €	0,00 €	31 893,76 €	31 893,96 €							
	FONCTIONNEMENT	82 497,38 €	0,00 €	0,00 €								

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les affectations de résultats du Compte Administratif 2022 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles et les reports au Budget Primitif 2023.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs : 2

Objet de la Délibération : **COMPTE GESTION SGC 2022 – CPT ANNEXE ASSAIN**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-05**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-05	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2022 écoulée telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 071004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHAROLAIS-BRIONNAIS

ETABLISSEMENT : ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CHAR

Résultats budgétaires de l'exercice

27800 - ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CHAR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	400 218,00	16 218,00	416 436,00
Titres de recette émis (b)	208,34	2 060,38	2 268,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	208,34	2 060,38	2 268,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	400 218,00	16 218,00	416 436,00
Mandats émis (f)	1 007,58	3 575,88	4 583,46
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 007,58	3 575,88	4 583,46
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	799,24	1 515,50	2 314,74

Le Compte de Gestion présente

- Une somme de **208,34 €** de recettes en INVESTISSEMENT
- Une somme de **1 007,58 €** de dépenses en INVESTISSEMENT
 - Soit un **déficit d'un montant de - 799,24 € en INVESTISSEMENT**
- Une somme de **2 060,38 €** de recettes en FONCTIONNEMENT
- Une somme de **3 575,88 €** de dépenses en FONCTIONNEMENT
 - Soit un **déficit d'un montant de - 1 515,50 € en FONCTIONNEMENT**

Le Compte de Gestion présente un déficit de - 799,24 € en INVESTISSEMENT et un déficit de - 1 515,50 € en FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré,

- APPROUVE à main levée et à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES transmis par le Trésorerie du Service de Gestion Centralisée (SGC) CHAROLAIS-BRIONNAIS situé à CHAROLLES.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^è Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^è Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	--	--	---	--	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs : 2

Objet de la Délibération : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022-CPTE ANNEX ASSAIN**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-06**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-06	8+2	0	1	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE d'ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2022 écoluée telle que présentée dans le Compte Administratif de la Commune de Lugny

<p>INVESTISSEMENTS 2022 :</p> <p>Dépenses/Mandats : - 001 007,58 €</p> <p>Recettes/Titres : + 000 208,34 €</p> <p>Déficit 2022 : - 000 799,24 €</p> <p>Report 2021 : + 000 008,66 €</p> <p>CLÔTURE 2022 : - 000 790,58 €</p>	<table border="1"> <tr><th colspan="3">INVESTISSEMENT DEPENSES</th></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</td><td>1 007,58 €</td></tr> <tr><td>001</td><td>Déficit d'investissement</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>020</td><td>Dépenses Imprévues</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT</td><td>1 007,58 €</td></tr> <tr><td colspan="2">DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>16</td><td>Capitaux d'Emprunts</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>20</td><td>Immobilisations Incorporelles</td><td>540,00 €</td></tr> <tr><td>21</td><td>Immobilisations Corporelles</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>040</td><td>Opérations d'ordre de transfert</td><td>467,58 €</td></tr> </table>	INVESTISSEMENT DEPENSES			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 007,58 €	001	Déficit d'investissement	0,00 €	020	Dépenses Imprévues	0,00 €	TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		1 007,58 €	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			16	Capitaux d'Emprunts	0,00 €	20	Immobilisations Incorporelles	540,00 €	21	Immobilisations Corporelles	0,00 €	OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			040	Opérations d'ordre de transfert	467,58 €	<table border="1"> <tr><th colspan="3">INVESTISSEMENT RECETTES</th></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</td><td>3 217,00 €</td></tr> <tr><td>001</td><td>Excédent Investissement Antérieur</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>023</td><td>Virement de Section Fonctionnement</td><td>3 000,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL TITRES INVESTISSEMENT</td><td>208,34 €</td></tr> <tr><td colspan="2">RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>10</td><td>10222 FCTVA</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>10</td><td>1068 Affectation de Résultats N-1</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>13</td><td>Subventions</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>16</td><td>1641 Emprunts</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>040</td><td>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</td><td>208,34 €</td></tr> <tr><td>041</td><td>Opérations Patrimoniales</td><td>0,00 €</td></tr> </table>	INVESTISSEMENT RECETTES			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 217,00 €	001	Excédent Investissement Antérieur	0,00 €	023	Virement de Section Fonctionnement	3 000,00 €	TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		208,34 €	RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			10	10222 FCTVA	0,00 €	10	1068 Affectation de Résultats N-1	0,00 €	13	Subventions	0,00 €	16	1641 Emprunts	0,00 €	OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	208,34 €	041	Opérations Patrimoniales	0,00 €																		
INVESTISSEMENT DEPENSES																																																																																												
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 007,58 €																																																																																										
001	Déficit d'investissement	0,00 €																																																																																										
020	Dépenses Imprévues	0,00 €																																																																																										
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		1 007,58 €																																																																																										
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT																																																																																												
16	Capitaux d'Emprunts	0,00 €																																																																																										
20	Immobilisations Incorporelles	540,00 €																																																																																										
21	Immobilisations Corporelles	0,00 €																																																																																										
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT																																																																																												
040	Opérations d'ordre de transfert	467,58 €																																																																																										
INVESTISSEMENT RECETTES																																																																																												
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 217,00 €																																																																																										
001	Excédent Investissement Antérieur	0,00 €																																																																																										
023	Virement de Section Fonctionnement	3 000,00 €																																																																																										
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		208,34 €																																																																																										
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT																																																																																												
10	10222 FCTVA	0,00 €																																																																																										
10	1068 Affectation de Résultats N-1	0,00 €																																																																																										
13	Subventions	0,00 €																																																																																										
16	1641 Emprunts	0,00 €																																																																																										
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT																																																																																												
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	208,34 €																																																																																										
041	Opérations Patrimoniales	0,00 €																																																																																										
<p>EXPLOITATION 2022 :</p> <p>Dépenses/Mandats : - 003 575,88 €</p> <p>Recettes/Titres : + 002 060,38 €</p> <p>Déficit 2022 : - 001 515,50 €</p> <p>Report 2021 : + 014 543,88 €</p> <p>Affectation 2021 : - 000 000,00 €</p> <p>CLÔTURE 2022 : + 013 028,38 €</p>	<table border="1"> <tr><th colspan="3">EXPLOITATION DEPENSES</th></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</td><td>6 575,88 €</td></tr> <tr><td>002</td><td>Déficit Fonctionnement Antérieur</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>023</td><td>Virement vers Section Investissement</td><td>3 000,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT</td><td>3 575,88 €</td></tr> <tr><td colspan="2">DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>11</td><td>Charges Générales</td><td>3 191,54 €</td></tr> <tr><td>12</td><td>Charges Personnel</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>14</td><td>Atténuations de Produits</td><td>176,00 €</td></tr> <tr><td>22</td><td>Dépenses Imprévues</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>65</td><td>Autres Charges de Gestion</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>66</td><td>Charges Financières</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>67</td><td>Charges Exceptionnelles</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>042</td><td>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</td><td>208,34 €</td></tr> <tr><td>043</td><td>Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT</td><td>0,00 €</td></tr> </table>	EXPLOITATION DEPENSES			TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 575,88 €	002	Déficit Fonctionnement Antérieur	0,00 €	023	Virement vers Section Investissement	3 000,00 €	TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		3 575,88 €	DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			11	Charges Générales	3 191,54 €	12	Charges Personnel	0,00 €	14	Atténuations de Produits	176,00 €	22	Dépenses Imprévues	0,00 €	65	Autres Charges de Gestion	0,00 €	66	Charges Financières	0,00 €	67	Charges Exceptionnelles	0,00 €	OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	208,34 €	043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	0,00 €	<table border="1"> <tr><th colspan="3">EXPLOITATION RECETTES</th></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</td><td>16 604,26 €</td></tr> <tr><td>002</td><td>Excédent Fonctionnement Antérieur</td><td>14 543,88 €</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT</td><td>2 060,38 €</td></tr> <tr><td colspan="2">RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>13</td><td>Atténuations de Charges</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>70</td><td>Produits de Services et Ventes Diverses</td><td>1 592,80 €</td></tr> <tr><td>73</td><td>Impôts et Taxes</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>74</td><td>Dotations, Subventions et Participations</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>75</td><td>Autres Produits</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>77</td><td>Produits Exceptionnels</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td colspan="2">OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT</td><td></td></tr> <tr><td>042</td><td>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</td><td>467,58 €</td></tr> <tr><td>043</td><td>Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT</td><td>0,00 €</td></tr> </table>	EXPLOITATION RECETTES			TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		16 604,26 €	002	Excédent Fonctionnement Antérieur	14 543,88 €	TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2 060,38 €	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			13	Atténuations de Charges	0,00 €	70	Produits de Services et Ventes Diverses	1 592,80 €	73	Impôts et Taxes	0,00 €	74	Dotations, Subventions et Participations	0,00 €	75	Autres Produits	0,00 €	77	Produits Exceptionnels	0,00 €	OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	467,58 €	043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	0,00 €
EXPLOITATION DEPENSES																																																																																												
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 575,88 €																																																																																										
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	0,00 €																																																																																										
023	Virement vers Section Investissement	3 000,00 €																																																																																										
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		3 575,88 €																																																																																										
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT																																																																																												
11	Charges Générales	3 191,54 €																																																																																										
12	Charges Personnel	0,00 €																																																																																										
14	Atténuations de Produits	176,00 €																																																																																										
22	Dépenses Imprévues	0,00 €																																																																																										
65	Autres Charges de Gestion	0,00 €																																																																																										
66	Charges Financières	0,00 €																																																																																										
67	Charges Exceptionnelles	0,00 €																																																																																										
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT																																																																																												
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	208,34 €																																																																																										
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	0,00 €																																																																																										
EXPLOITATION RECETTES																																																																																												
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		16 604,26 €																																																																																										
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	14 543,88 €																																																																																										
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2 060,38 €																																																																																										
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT																																																																																												
13	Atténuations de Charges	0,00 €																																																																																										
70	Produits de Services et Ventes Diverses	1 592,80 €																																																																																										
73	Impôts et Taxes	0,00 €																																																																																										
74	Dotations, Subventions et Participations	0,00 €																																																																																										
75	Autres Produits	0,00 €																																																																																										
77	Produits Exceptionnels	0,00 €																																																																																										
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT																																																																																												
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	467,58 €																																																																																										
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	0,00 €																																																																																										

(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)

Les membres du Conseil Municipal ont pu délibérer les résultats identiques en tout point du Compte de Gestion 2022 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

En delà de la clôture à 12 237,80 € le Maire expose qu'il n'y a aucun restes-a-réaliser en INVESTISSEMENT qui doivent être pris en compte pour être réaffectés à l'exercice 2022 et qui devraient être mandatés ou titrés qu'au-delà du 01 Janvier 2023, sur l'exercice budgétaire 2023.

Les restes-à-réaliser pour l'exercice comptable 2022 du Compte administratif du COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT de LUGNY-LES-CHAROLLES sont de : 0,00 Euros en DEPENSES INVESTISSEMENT et 0,00 Euros en RECETTES INVESTISSEMENT soit Aucun RAR

Au constat qu'un déficit de clôture en INVESTISSEMENT 2022 est à couvrir et qu'aucun Restes-à réaliser en INVESTISSEMENT 2022 en dépenses ou recettes n'est à couvrir, Le montant total des sommes à couvrir sur l'excédent de clôture de FONCTIONNEMENT, soit 13 028,38 € sont donc de -790,58 € et la clôture budgétaire du Compte administratif de 2022 est de 13 028,38 € - 790,58 € soit 12 237,80 € et au final

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité moins une abstention, le Maire n'ayant pas pris part au vote et ce, sous la présidence du Doyen de la séance, Christophe GRIFFON, et :

- APPROUVE à main levée, le Compte Administratif 2022 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles.
- CONSTATE un montant de clôture administrative de 12 237,80 € en excédent.

Pour Extrait Conforme


Maire de Lugny-les-Charolles



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES**
**SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs : 2

Objet de la Délibération : **AFFECTATIONS DU CA2022 au BP2023 DU COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-M03-10-DELIB-07

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-07	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire rappelle les données de clôture du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 de l'exécution budgétaire du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Les membres du Conseil Municipal, ayant approuvé à main levée, à l'unanimité moins une voix, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2022 au nouveau Budget Primitif 2023 :


- A l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT du BP2022, la somme de 790,58 € d'affectation de résultats 2022 pour couvrir
 - Le déficit de clôture 2022 en INVESTISSEMENT constaté de -790,58 €.
 - Aucun Reste-à réaliser 2022 en Dépenses d'INVESTISSEMENT qui serait à mandater en 2023.
- A l'article 001 en DEPENSES d'INVESTISSEMENT du BP2023, la somme de 790,58 € pour constater le déficit de clôture 2022 en INVESTISSEMENT
- A l'article 002 en RECETTES de FONCTIONNEMENT du BP2022, la somme de 12 237,80 € pour constater l'excédent résiduel de clôture 2022 en FONCTIONNEMENT correspondant à
 - A l'excédent de clôture 2022 brut de la même somme de 13 028,38 € initial
 - Réduits du besoin de couverture du déficit de clôture d'INVESTISSEMENT 2022 constatés de - 790,58 € et affectés en dépenses d'investissement et affectées au 1068 en recettes d'investissement au BP2023 soit la somme de 12 237,80 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT		RESULTAT CLOTURE PRECEDENTE	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL	RESTE-A-REALISER INVESTISSEMENT	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT
ANNEE N	27800	ANNEE N-1	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N	ANNEE N+1
2021	INVESTISSEMENT	-2 662,42 €	604,42 €	2 671,09 €	8,66 €	14 552,54 €	2021	0,00 €
2021	EXPLOITATION	3 293,96 €		11 854,34 €	14 543,88 €		0,00 €	
2022	INVESTISSEMENT	8,66 €	0,00 €	-799,24 €	-790,58 €	12 237,80 €	2022	0,00 €
2022	EXPLOITATION	14 543,88 €		-1 515,50 €	13 028,38 €		0,00 €	
2023	INVESTISSEMENT	-790,58 €	790,58 €	0,00 €				-790,58 €
2023	EXPLOITATION	13 028,38 €		0,00 €				

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les affectations de résultats du Compte Administratif 2022 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles et les reports au Budget Primitif 2023

Pour Extrait Conforme





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix Mars	à Vingt heures Trente		
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à		Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE		
Secrétaire Séance	Christophe GIFFON					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 03 MARS 2023			Date de Délibération du CM	VENDREDI 10 MARS 2023	
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :				11	dont nombre de pouvoirs	2

Objet de la Délibération : **BUDGET PRIMITIF 2023-CPTE PRINCIPAL COMMUNE**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-08**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-08	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les propositions d'affectation de crédits du Budget Primitif 2023. Il rappelle les toutes dernières affectations de résultats du CA 2022 au BP2023

Le Maire propose un budget primitif 2023 du compte PRINCIPAL de la Commune équilibré à

- 250 k€ en FONCTIONNEMENT
- 50 k€ en INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			50 000,00 €
001	Déficit d'investissement	N-1	31 893,96 €
020	Depenses Imprévues	N	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		N	18 106,04 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		N	
16	Capitaux d'Emprunts	N	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	3 106,04 €
21	Immobilisations Corporelles	N	15 000,00 €
13	Reversement Subventions	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		N	
040	Opération d'ordre de transfert	N	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			50 000,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	0,00 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	16 000,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		N	34 000,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		N	
10	10222 FCTVA	N	2 106,04 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	31 893,96 €
13	Subventions	N	0,00 €
16	1641 Emprunts	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		N	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			250 000,00 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	N-1	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	16 000,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		N	234 000,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		N	
11	Charges Générales	N	93 000,00 €
12	Charges Personnel	N	72 000,00 €
14	Atténuations de Produits	N	25 000,00 €
22	Depenses Imprévues	N	1 000,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	42 500,00 €
66	Charges Financières	N	500,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		N	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			250 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	50 603,42 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		N	199 396,58 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		N	
13	Atténuations de Charges	N	0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	3 000,00 €
73	Impôts et Taxes	N	138 500,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	57 000,00 €
75	Autres Produits	N	696,58 €
77	Produits Exceptionnels	N	200,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		N	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles.
- AUTORISE le Maire à documenter auprès de la Trésorerie lignes budgétaires équilibrées à 250 k€ en FONCTIONNEMENT et 50 k€ en INVESTISSEMENT

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{iè} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{iè} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	--	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs : 2

Objet de la Délibération : **BUDGET PRIMITIF 2023-CPTE ANNEXE ASSAIN**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-M03-10-DELIB-09

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-09	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les propositions d'affectation de crédits du Budget Primitif 2023. Il rappelle les toutes dernières affectations de résultats du CA 2022 au BP2023

Il donne également tous les détails sur les ressources et dépenses budgétaires notamment celles du financement éventuel du projet de reconstruction de la station d'Épuration d'Orcilly.

Le Maire propose un budget primitif 2023 du compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune équilibré à

- 18 k€ en FONCTIONNEMENT
- 20 k€ en INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			20 000,00 €
001	Deficit d'investissement	N-1	790,58 €
020	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT			19 209,42 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			N
16	Capitaux d'Emprunts	N	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles	N	18 709,42 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opération d'ordre de transfert	N	500,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			20 000,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	0,00 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	14 400,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT			N
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			N
10	10222 FCTVA	N	59,42 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	790,58 €
13	Subventions	N	4 500,00 €
16	1641 Emprunts	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	250,00 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

EXPLOITATION DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			18 000,00 €
002	Deficit Fonctionnement Antérieur	N-1	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	14 400,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT			3 600,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			N
11	Charges Générales	N	3 050,00 €
12	Charges Personnel	N	0,00 €
14	Atténuations de Produits	N	300,00 €
22	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	0,00 €
66	Charges Financières	N	0,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	250,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

EXPLOITATION RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			18 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	12 237,80 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT			N
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			N
13	Atténuations de Charges	N	0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	1 262,20 €
73	Impôts et Taxes	N	0,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	4 000,00 €
75	Autres Produits	N	0,00 €
77	Produits Exceptionnels	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	500,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles équilibré à 18 k€ en FONCTIONNEMENT et 20 k€ en INVESTISSEMENT

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix Mars	à Vingt heures Trente		
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^è Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^è Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à		Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE		
Secrétaire Séance	Christophe GIFFON					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 03 MARS 2023		Date de Délibération du CM	VENDREDI 10 MARS 2023		
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :			11	dont nombre de pouvoirs	2	

Objet de la Délibération : **ABANDON SUBVENTION APPEL A PROJET 2020 CD71**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-10**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-10	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire rappelle la délibération 2022-M04-15-DELIB-01 du conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES ayant pris note de l'avis DEFAVORABLE du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification de Zonage d'Assainissement préparé en 2021 par le Bureau d'Etudes SECUNDO et décidé de la suspension du Projet en l'état de rénovation de la petite station d'épuration de Orcilly (14 abonnés).

Ladite délibération demandait en outre au Maire de communiquer le résultat de l'enquête publique à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi qu'aux services environnement et Assainissement de la Direction Technique Préfectorale et demandait également au Maire de notifier au Conseil Départemental de Saône-et-Loire la suspension de l'opération de construction d'une nouvelle station et du remplacement du réseau existant présenté à l'appel à projet 2021 et conséquence de notifier au CD71 par Certificat administratif motivé, l'abandon en l'Etat du projet et du recours à la subvention notifié par lui en date du 08 Mars 2021 pour un montant de 93 000 € (dont aucune avance n'avait çà ce jour été versée).

Le Conseil Départemental a envoyé en ce début d'année un courrier avertissant la commune que le délai initial de mise à disposition de 93 000 € de subvention notifié par lui en son temps pour réaliser la rénovation de la station d'épuration d'Orcilly était désormais échu et qu'il convenait :

- o soit de demander de proroger ce délai pour une période idoine à la réalisation du projet,
- o soit de libérer la consignation de la subvention en cas d'abandon du projet

Le Maire informe donc le Conseil Municipal qu'il va signifier au CD71 la libération de la consignation de la subvention notifiés en son temps par lui et d'un montant de 93 000 € pour

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de l'envoi du certificat administratif par la Commune de Lugny-les-Charolles pour la libération de la consignation de la subvention notifiée par le CD71 d'un montant de 93 000 € pour la réalisation du projet de rénovation de la station d'épuration.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES**
**SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : **11** dont nombre de pouvoirs : **2**

Objet de la Délibération : **FACTURATION FRAIS GARDERIE PERISCOLAIRE 2022-2023 - 1^{er} Semestre**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-M03-10-DELIB-11

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-10	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente le détail des facturations de frais de garderie périscolaires établies pour l'année scolaire 2022-2023 notamment la 1^{ère} facturation entre Septembre 2022 et Janvier 2023 est d'un montant de 1 132,92 €
A comparer avec les recettes de 2021 de 1 005,40 € et 1 063,75 € soit 2 069,16 € au total
A comparer avec les recettes de 2022 de 851,29 € et 951,43 € soit 1 802,72 € au total

Identité des enfants fréquentant la garderie	2022	2022	2022	2022	2023	TOTAL	NOMBRE	TAUX	Total Semestre	FAMILLE
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	ENFANT	HEURES TOTAL	HORAIRE	FACTURATION 1 FEVRIER 2023	
	26,250	16,875	23,625	13,125	38,250	118,13 €	78,750	1,50 €	225,38 €	
	26,250	13,500	23,625	6,750	37,125	107,25 €	71,500	1,50 €		
	21,000	10,500	21,000	8,250	17,625	78,38 €	52,250	1,50 €	153,38 €	
	21,000	6,750	22,875	8,250	16,125	75,00 €	50,000	1,50 €		
	16,500	8,625	9,750	5,250	14,250	54,38 €	36,250	1,50 €	108,38 €	
	16,500	8,625	9,750	5,250	13,875	54,00 €	36,000	1,50 €		
	3,375	10,875	10,875	4,125	7,125	36,38 €	24,250	1,50 €	72,38 €	
	3,375	10,875	9,375	4,125	8,250	36,00 €	24,000	1,50 €		
	29,625	19,500	15,000	16,500	29,250	109,88 €	73,250	1,50 €	109,88 €	
	8,625	6,750	5,625	4,500	11,625	37,13 €	24,750	1,50 €	37,13 €	
	10,500	12,000	7,125	7,125	16,125	52,88 €	35,250	1,50 €	107,63 €	
	10,500	12,000	7,500	7,125	17,625	54,75 €	36,500	1,50 €		
	11,250	10,500	5,250	5,625	14,625	47,25 €	31,500	1,50 €		
	11,250	10,500	5,250	5,250	13,875	46,13 €	30,750	1,50 €	93,38 €	
	10,500	15,375	10,125	9,750	16,500	62,25 €	41,500	1,50 €	62,25 €	
	22,500	22,875	18,750	13,125	22,875	100,13 €	66,750	1,50 €	100,13 €	
	18,750	9,750	12,375	8,250	13,875	63,00 €	42,000	1,50 €	63,00 €	

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,
➤ **PREND ACTE** du montant des recettes de frais de garderie facturées en Février 2022 pour un montant de 1 132.92 €

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix Mars	à Vingt heures Trente		
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à		Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE		
Secrétaire Séance	Christophe GIFFON					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 03 MARS 2023		Date de Délibération du CM	VENDREDI 10 MARS 2023		
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :			11	dont nombre de pouvoirs	2	

Objet de la Délibération : **CONVENTION CR-BFC PROLONGATION SOUS-DELEGATION
COMPETENCE TRANSPORT PRIMAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2023-24**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-12**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-12	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Rapporteur de la Commission locale communale compétente (JESSICA) Madame Bernadette LAMURE et Maire expliquent que la Région Bourgogne-Franche-Comté est la collectivité compétente pour les transports scolaires écoles primaires, collèges et lycées.

Les communes qui utilisent un transport scolaire pour leurs écoles primaires locales sous compétence régionales ont l'obligation de suivre le règlement intérieur régional, mais elles bénéficient d'un financement à 100% des coûts de transports et n'ont pas à gérer les appels d'offres qui s'y rapportent. En revanche, les communes comme celles de Lugny et Saint-Julien, qui ont une sous-délégation de la compétence transport primaire, organisent leur transport comme elles l'entendent, gèrent leur appel d'offre qui s'y rapportent mais ne bénéficient que d'une prise en charge à 55% des coûts (45% de subvention)

Le dernier appel d'offre transport (navette entre les 2 sites du RPI) a été établi en pour 3 ans (2018-2019-2020) et a pu bénéficier d'un avenant d'un an supplémentaire en 2020 pour être étendu jusqu'en Aout 2021, en raison de la crise sanitaire COVID-19 qui n'a pas permis aux collectivités et aux transporteurs de faire leur appels d'offres réglementaires durant le confinement du printemps 2020.

L'année 2021 étant une année électorale pour la région, il n'a pas été possible aux communes (qui le souhaitent) de rendre leur compétence transport scolaire primaire à la région en raison du décalage du scrutin en milieu d'année. Elles sont donc autorisées à prolonger d'un an leur subdélégation de compétence pour continuer de l'exercer, puis de faire un appel à devis d'un an supplémentaire pour financer leur transport de l'année scolaire 2021-2022 (dont le montant n'excède pas la limite autorisée pour lui imposer un appel d'offre plus conséquent).

L'année 2022 n'a toujours pas permis au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté de prendre une délibération ferme quant aux conditions de rendue de la compétence ne permettant pas aux communes de délibérer en toute connaissance des conditions financières dictées par le vote de la nouvelle assemblée délibérante régionale. EN conséquence de quoi, le CR-BFC est autorisé à proposer un nouvel avenant de prolongation de la sous-délégation de compétence transport scolaire primaire à la Commune de Lugny-les-Charolles pour l'année scolaire 2022-23

L'année 2023 n'a toujours pas permis au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté de prendre une délibération ferme quant aux conditions de rendue de la compétence ne permettant pas aux communes de délibérer en toute connaissance des conditions financières dictées par le vote de la nouvelle assemblée délibérante régionale. EN conséquence de quoi, le CR-BFC est autorisé à proposer un nouvel avenant de prolongation de la sous-délégation de compétence transport scolaire primaire à la Commune de Lugny-les-Charolles pour l'année scolaire 2023-24

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et :

- AUTORISE le Maire à signer la prolongation d'un an supplémentaire entre Aout 2023 et Aout 2024 de la convention de sous délégation transport avec le CR BFC
- DEMANDE au Maire de continuer de discuter avec la CC Le Grand Charolais et le CR B-FC les conditions financières et légales de rendue de la sous délégation de la compétence communale au CR-BFC pour la rentrée 2024-25

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 10 MARS 2023

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix Mars** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Absent Présente Présente Absente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Présente Présent Présente Présent
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Guillaume VACHON Bernadette LAMURE	A donné pouvoir à A donné pouvoir à	Patrick BOUILLON Karine AUVERGNE
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------

Secrétaire Séance : **Christophe GIFFON**

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 03 MARS 2023** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 10 MARS 2023**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 11 dont nombre de pouvoirs 2

Objet de la Délibération : **VOTE DES TAUX FISCAUX FONCIERS COMMUNAUX 2023**

NUMERO DE DELIBERATION : **2023-M03-10-DELIB-13**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2023-M03-10-DELIB-12	9+2	0	0	ACCEPTEE

Le Conseil Municipal a invité le Maire à bâtir une proposition de budget primitif 2023 à soumettre à ses votes, n'augmentant en rien les prélèvements fiscaux communaux et en se contentant de l'augmentation naturelle annuelle à savoir 7,1% pour les bases fiscale des taxes foncières TF bâti et non bâti, - tel que présenté est voté dans la loi de finances 2023 par l'Etat -.

Le Maire rappelle la délibération numéro 2023-M02-10-DELIB-03 prise lors du CM du Vendredi 10 Février 2023 et informe qu'il doit demander au CM de la retirer car elle ne comportait pas de valeur taux voté pour la Taxe d'Habitation 2023

En conséquence de quoi le Maire fait une proposition de maintien des taux fiscaux communaux 2023 à leurs valeurs de 2022 pour les Taxes Foncières et à sa valeur de 2020 pour la Taxe d'Habitation

Taxe Habitation 2023 : 2,72 % (inchangé par rapport à 2022)
Taxe Foncière Bâti 2023 : 23,00 % (inchangé par rapport à 2022)
Taxe Foncière non Bâti 2023 : 23,13 % (inchangé par rapport à 2022)

Le Maire rappelle que :

- aucun vote d'augmentation des taux fiscaux communaux n'est intervenu depuis 2018 soit depuis 5 ans sur la Commune de Lugny.
- par ailleurs en 2021, l'Etat a transféré obligatoirement le taux de la part départementale de la taxe foncière du bâti (20,08%) aux communes faisant passer le taux communal de la taxe foncière de 2.94% à 2,94+20,08 soit 23,00%.
- que l'Etat « reprend » aux communes l'équivalent des sommes qui permet un équilibre de leurs revenus fiscaux à la valeur de ce qu'ils étaient en 2020, sous la forme d'un coefficient correcteur dont il a fixé la valeur 2023 sur l'état de données 1259 à 0.330597
- la commune de Lugny-les-Charolles se voit donc repris la somme de 45 k€ par l'Etat à son budget de Recettes Fiscales en Fonctionnement limitant sa recette fiscale à (64 k€ + 26 k€ +2 k€ - 45 k€) soit 47 k€

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, après avoir débattu, et à l'unanimité.

- RETIRE la délibération de votre des taux fiscaux n°2023-M02-10-DELIB-03 prise le 10/02/2023
- APOUVE à l'unanimité la proposition du Maire de choisir les taux préconisés pour 2023 à savoir
 - TH = 2.72 %
 - TF Bâti = 23,00 %
 - et TF Non Bâti = 23.13 %
- AUTORISE ce dernier à signer l'Etat 1259 de 2023 en ce sens à dessein de Notification auprès de la Direction Départementale de la Fiscalité Publique.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon